

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 décembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 69

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017 (accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association Ulamir e Bro Glazik
Avance sur subvention 2018**

Conformément à la convention d'objectif du 1^{er} aout 2017 et afin de permettre à l'association de financer ses dépenses de fonctionnement dès le début de l'année, il est proposé au conseil communautaire de verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2018 égale au tiers du montant de la subvention inscrite en 2017, soit 56 667 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser à l'Ulamir une avance sur la subvention de fonctionnement 2018, d'un montant de 56 667 €, sur la ligne budgétaire 422.6574.7102.